

## LIBRE-ÉCHANGE PAR GROS TEMPS

**L'image reluisante qu'avait le libre-échange il y a encore une dizaine d'années, serait-elle en train de se ternir ? Les croyances dans ses retombées économiques, égrenées au fil des Accords multilatéraux ou bilatéraux, seraient-elles frappées d'obsolescence ? Voilà un questionnement bien légitime si l'on se penche sur l'actualité récente en ce domaine. Actualité essentiellement européenne, voire singulièrement hexagonale, puisque tout concorde pour insérer dans ces Accords de nouvelles variables. De gros nuages noirs s'accumulent sur l'horizon commercial de l'UE.**

Rejetant les nombreux discrédits et autres doutes jetés sur les Accords de libre-échange depuis longtemps négociés, signés, et parfois appliqués par l'UE et par ses partenaires, la Commission – mais pas uniquement elle – est toujours restée inflexible dans son argumentaire selon lequel ces types de partenariats commerciaux ne pouvaient avoir que des retombées favorables sur le secteur agricole, en dépit des contingents alloués aux Etats signataires. Les récriminations des agriculteurs, de certains économistes, d'Organisations non gouvernementales (ONG) n'y ont jusqu'à présent rien fait, puisque la Commission a poursuivi sa politique de négociations avec plusieurs nations. Surgissent alors quelques paramètres, et non des moindres, laissant percevoir que l'horizon du libre-échange n'est plus aussi dégagé.

### ■ QUAND LE CLIMAT S'ENCASTRE DANS LA RÉFLEXION

Bien-sûr le climat. Il s'invite de plus en plus à la table des négociations, et l'UE en a fait son cheval de bataille pour conduire non seulement les Etats membres, mais d'une certaine manière, le reste du monde, sur la voie de la décarbonation des économies. Le Green Deal atteste de cette ambition européenne de devenir le leader d'une cause globale qui doit, nécessairement, dépasser les réponses nationales, et reconfigurer les relations internationales. Le pas est alors vite franchi pour considérer que le commerce de marchandises, par définition créateur d'externalités négatives, doit être surplombé par des clauses de conformité aux exigences climatiques.

En découlent des projets d'instaurer des mécanismes de compensation carbone à la frontière, qui, pour justifiés qu'ils soient aux yeux de la Commission comme d'une majorité de citoyens européens, n'en posent toutefois pas mal de problèmes pour les économistes et les acteurs de l'économie. Le raisonnement vaut pour les clauses miroirs, dont il sera beaucoup question en 2022. Le commerce international de marchandises pourrait de ce fait, ne plus répondre aux fondements qui furent jadis avancés et mesurés pour déterminer les profils de la spécialisation des économies.

### ■ QUAND LA GÉOPOLITIQUE INTERFÈRE

L'esquisse d'une nouvelle théorie et de pratiques innovantes dans l'acte d'échanger avec une autre nation est donc à l'œuvre, emmenée par l'espoir de contenir le dérèglement climatique d'ici 2050. Une noble ambition qui ne doit pour autant sous-estimer les paramètres géopolitiques. Ceux-ci sont de nature à entraver la marche des négociations commerciales, voire même à annuler des Accords antérieurement signés et appliqués.

L'exemple de l'Accord UE-Maroc, signé en 2019, qui ouvrirait le marché communautaire aux produits agricoles et de la mer marocains, avec bien évidemment des droits de douane amoindris ou préférentiels, est significatif que, désormais, le commerce ne peut être ni négocié ni pratiqué, sans que l'ensemble des parties prenantes ne soient associé aux discussions. En déposant une plainte auprès du tribunal de l'UE, le

Front Polisario a estimé que cette négociation et cet Accord bilatéral avaient été conduits sans que ne soit associé de quelque manière que ce soit le peuple sahraoui, ce qui, aux yeux du Polisario, équivaldrait à reconnaître l'annexion par Rabat du Sahara occidental. Il en résulte une annulation de deux dispositions commerciales contenues dans le texte de l'Accord qui concernent directement la région en question. Un coup dur pour l'économie et pour l'agriculture marocaine, l'UE étant un partenaire privilégié du Royaume. En effet, 64% des exportations du Maroc ont pour destination l'UE.

La doctrine du libre-échange de l'UE rentre bel et bien dans une période mouvementée. Un second exemple le confirme avec les séquelles émanant de l'affaire Aukus (Australie-Royaume-Uni et Etats-Unis) qui porte sur le renoncement de Canberra à acheter des sous-marins nucléaires français. Manifestement, il y a des remous jusque dans les négociations commerciales menées avec l'Australie, mais aussi avec la Nouvelle-Zélande. Elles seraient en quelque sorte suspendues. Y aurait-il de la rétorsion dans l'air, sous l'impulsion de Paris, qui n'a pas digéré ce « coup de poignard dans le dos », comme l'a indiqué le Ministre Français des Affaires étrangères ?

### ■ MONDE INSTABLE

Le bon vieux temps du commerce international, reposant sur des différentiels de compétitivité, prix ou hors-prix, semble révolu. Les économistes savent donc à quoi s'en tenir. Leurs théories et autres savants calculs devront à l'avenir intégrer des variables qualitatives comme le droit des peuples à être consultés dans les négociations commerciales, ou comme les annulations de contrat, ce dernier registre renvoyant au droit international.

On savait que, depuis des décennies, le temps nécessaire pour aboutir à un Accord commercial s'étirait. 9 ans pour le CETA, 20 pour le MERCOSUR, toujours pas d'issue pour le cycle de Doha... La prise en compte des paramètres évoqués dans cet éditorial, préfigure aisément que les acteurs économiques, agriculteurs, entreprises de l'agroalimentaire, devront s'armer de patience avant de faire franchir à leurs produits les frontières commerciales. A contrario, l'invasion du marché communautaire n'est pas pour demain, laissant ainsi le temps aux acteurs concernés de se préparer à définir une stratégie idoine, pour contenir la pénétration de ce marché par des contingents obtenus par les partenaires-concurrents.

L'instabilité du monde, euphémisme pour ne pas dire conflictualité, prend ses quartiers, s'installe, et, sans nul doute, pour une longue période. Belle opportunité pour dire que commerce ne rime pas forcément avec paix. N'est-il pas Monsieur Montesquieu ?

**Contact : Thierry POUCH**

[thierry.pouch@apca.chambagri.fr](mailto:thierry.pouch@apca.chambagri.fr)

## CROISADE ANTITRUST DE JOE BIDEN DANS LE SECTEUR AGRICOLE

En juillet 2021, le Président des Etats-Unis a publié un décret (ou Executive Order) visant à promouvoir la concurrence dans l'économie américaine. Le ton y est relativement cinglant : « ces dernières décennies, alors que l'industrie s'est concentrée, la concurrence s'est affaiblie sur trop de marchés, empêchant les Américains de bénéficier d'une économie ouverte et aggravant les inégalités raciales, de revenus et de richesses. L'inaction du gouvernement fédéral a contribué à ces problèmes et les travailleurs, les agriculteurs, les petites entreprises et les consommateurs en ont payé le prix »<sup>1</sup>.

« Capitalism without competition isn't capitalism ; it's exploitation »<sup>2</sup>

Joe Biden fait le constat que le mouvement de concentration est allé trop loin, nuisant aux droits des travailleurs américains, des petits partenaires économiques, et des consommateurs. Le résultat : des prix plus élevés aux consommateurs, et des salaires moindres pour les employés (notamment sur ce point du fait des très répandues clauses de non concurrence imposées aux employés d'une entreprise et qui leur interdit de postuler dans une autre entreprise du même secteur sous peine de poursuite). La stagnation des salaires des employés de la classe moyenne américaine depuis les années 1970 serait due à hauteur de 10 % au fait que les entreprises vendent à un nombre réduit d'acheteurs<sup>3</sup>.

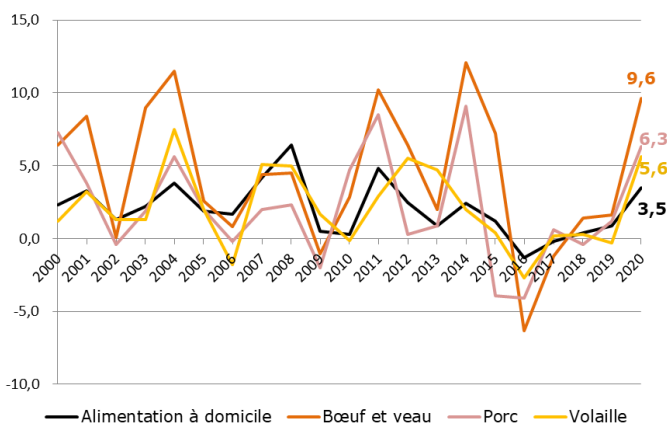
L'addition s'élèverait, selon la Maison-Blanche, à 5 000 dollars par ménage et par an. Le Président cible notamment les plateformes du numérique, la santé, les télécommunications, le transport maritime, les services financiers, mais aussi le secteur agricole et alimentaire, comme comptant parmi les secteurs où les relations sont les plus déséquilibrées. Concernant l'agro-alimentaire, il place sur le banc des accusés les industries de l'amont (semences, engrais, aliment du bétail, agro-équipement) et l'aval, tout particulièrement l'industrie de transformation de la viande. Le Président demande à son Administration de se mettre en ordre de bataille pour lutter contre la concentration dans ces domaines, qu'il identifie comme une cause majeure de la baisse des revenus des farmers.

Les agences, telle l'USDA, sont ainsi chargées par ce décret de réguler les pratiques commerciales déloyales, de suivre les fusions-acquisitions, de promulguer des règles encourageant la concurrence (par exemple l'arrivée de nouveaux entrants), de favoriser la transparence des marchés. Un Conseil de la concurrence est instauré à la Maison-Blanche.

### L'industrie de la viande dans le collimateur

Les premières actions identifiées dans le domaine agricole visent le secteur de la viande. D'après les données de l'USDA, pour la viande bovine, la part que représente le prix à la production a fortement diminué en 2020 (-18 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années)<sup>4</sup>, alors que les prix à la consommation augmentaient (graphique 1). Entre décembre 2020 et septembre 2021, le prix de la viande de bœuf aurait progressé de 14 %, de 12,1 % pour la viande porcine, et de 6,6 % sur la viande de volaille.

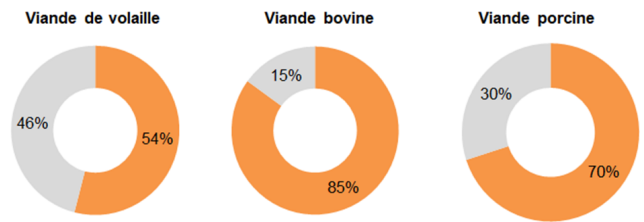
Graphique 1 : Evolution annuelle de l'indice des prix au consommateur (en %)



Source : USDA, Données Bureau of Labor Statistics

Sur chacune de ces trois filières, quatre entreprises contrôleraient une majorité du marché (graphique 2). Parmi les acteurs principaux, on trouve de véritables géants mondiaux : JBS S.A., la plus grande entreprise de transformation de viande au monde, basée au Brésil, l'américain Tyson Foods (2e entreprise mondiale), Smithfield qui est le principal acteur du secteur porcin au niveau mondial (entreprise chinoise), ou encore Cargill (Etats-Unis).

Graphique 2 : Parts de marché des quatre plus grandes entreprises de transformation dans les secteurs de la viande, en 2018 (en orange)



Source : Open Markets Institute, 2019

La pandémie a exacerbé ces situations d'oligopole : en avril et mai 2020, de nombreuses unités de transformation de viande ont fermé leurs portes faute de main-d'œuvre. Les abattages de porcs et de bœufs ont chuté de 40 % et l'écart entre prix à la production et prix à la consommation s'est considérablement creusé. Une enquête du Département américain de la Justice est d'ailleurs en cours : l'Administration Biden les accuse de profiter de la pandémie pour accroître leurs profits au détriment des producteurs et des consommateurs, d'avoir reversé des dividendes records à leurs actionnaires, et pointe le manque de concurrence comme principal facteur à l'origine de ce comportement. Des décisions de justice ont d'ailleurs déjà été rendues à l'encontre d'acteurs de la filière poulet de chair pour entente sur les prix, avec 107 millions de dollars d'amende contre une entreprise, mais les poursuites ne sont pas terminées car de nombreuses entreprises sont inculpées dans cette affaire.

En effet, les Etats-Unis disposent déjà d'un arsenal législatif encadrant le droit de la concurrence à un niveau général (Sherman Act, Clayton Act, Federal Trade Commission Act) et de façon sectorielle. Cela remonte au début du XXème siècle, avec la lutte contre les situations de monopole dans le secteur pétrolier (Rockefeller), et à la Grande Dépression. Pour l'agriculture, il s'agit du Packers and Stockyards Act qui date de 1921. L'USDA est chargée de renforcer ce texte qui porte sur l'interdiction de pratiques commerciales déloyales dans le secteur de la viande, par exemple pour mieux protéger les agriculteurs dénonçant des pratiques illégales.

Le plan d'investissement post-Covid (Build Back Better), qui soutient le développement d'infrastructures à travers le pays, comporte également un volet sur le soutien à de plus petits transformateurs de viande bovine et de volaille : 500 millions de dollars pour faciliter l'arrivée de nouveaux entrants sur le marché et ainsi renforcer le tissu d'industries de transformation à travers le pays (sur un total de 4 milliards de dollars pour le secteur agricole). Bien sûr, le défi à relever est considérable pour parvenir à concurrencer des acteurs aussi puissants que le groupe brésilien JBS ou que Cargill...

Le parallèle est assez saisissant avec la France, où les parlementaires viennent d'entériner la loi Egalim 2. La question de la concentration des acteurs n'y est pas traitée de manière frontale, on passe par des détours comme le renforcement de la contractualisation, mais en oubliant presque que, qui dit contrat ou prise en compte des coûts de production, ne dit pas forcément prix rémunérateur : reste le nœud de la négociation, au cœur de laquelle entre en jeu le pouvoir de marché des acteurs. On peut rappeler à titre d'exemple qu'en France, dans le secteur de la viande bovine, quatre groupes représentaient en 2011 près de 72 % des volumes abattus.

Contact : Marine RAFFRAY  
marine.raffray@apca.chambagri.fr

1 Décret consultable en ligne : <https://www.whitehouse.gov/briefing-room/presidential-actions/2021/07/09/executive-order-on-promoting-competition-in-the-american-economy/>

2 « Le capitalisme sans concurrence ce n'est pas du capitalisme, c'est de l'exploitation », Joe Biden <https://www.whitehouse.gov/briefing-room/speeches-remarks/2021/07/09/remarks-by-president-biden-at-signing-of-an-executive-order-promoting-competition-in-the-american-economy/>

3 Wilmers N. (2018), Wage Stagnation and Buyer Power: How Buyer-Supplier Relations Affect U.S. Workers' Wages, 1978 to 2014. American Sociological Review, 83(2), p. 213-242. <https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/0003122418762441>

4 <https://www.ers.usda.gov/data-products/meat-price-spreads/>

## REMUNERATION DU CAPITAL EN BERNE DANS LES IAA FRANCAISES

**Les relations entre l'agriculture et les industries de transformation alimentaire se sont tendues au fil des années ; on espère une clarification des rapports avec Egalim 2. Cependant, ces tensions ne sont pas toutes dues à des questions commerciales de fournisseurs à clients ; du côté des industries dont il sera question ici, les difficultés viennent de plus loin : d'une panne de performance plus profonde, d'une érosion de la profitabilité de l'activité.**

Depuis de nombreuses années, il est question de la baisse du taux de marge des industries agroalimentaires (IAA) (1) françaises. Ce secteur est coincé entre un aval puissant (grande distribution, essentiellement) avec qui il est difficile de négocier à son avantage et un amont (agriculture) où tôt ou tard, on se heurte au mur des marchés mondiaux qui dictent leurs prix. Cette position inconfortable réduit les marges de manœuvre du secteur : sur le plan comptable on assiste à la baisse de son taux de marge dans les comptes nationaux(1) de l'INSEE (graphique 1).

Baisse du taux de marge : cela veut que les IAA françaises sont entrées dans une zone de vulnérabilité ; en cas de difficultés extrêmes (baisse du chiffre d'affaires, hausse du coût des intrants), les décideurs n'auront d'autre choix que de renoncer à leurs investissements, ou négocier un gel des rémunérations des actionnaires, ou encore agir sur les charges salariales (réduire les taux de salaire, réduire le volume de l'emploi) ; mais dans tous ces cas de figure, ce sont des scénarii noirs qui se profilent pour les entreprises de la branche, leurs salariés et leurs partenaires financiers.

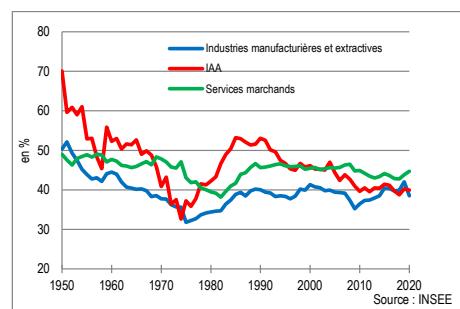
Donc oui, l'érosion du taux des marges des IAA nationales est inquiétante mais l'analyse ne s'arrête pas là car le taux de marge mesure encore autre chose : le partage de la valeur ajoutée entre travail et le capital dans les entreprises.

Quand le taux de marge baisse dans une secteur d'activité, cela veut dire que le partage de la valeur ajoutée est plus favorable au travail (c'est-à-dire à la main d'œuvre salariée) ; inversement, une hausse du taux est le signe d'un partage à l'avantage du capital (aux actionnaires, investisseurs, entrepreneurs, et banques). De ce point de vue, le taux de marge des IAA françaises a connu trois inflexions sur le long terme :

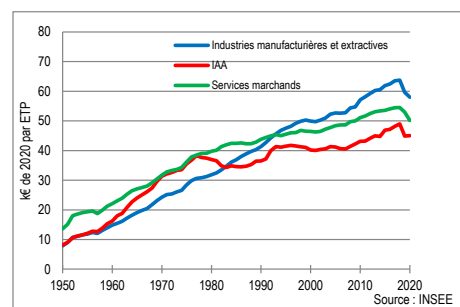
1. De 1950 (début des séries chronologiques homogènes de l'INSEE) jusqu'aux années 1970, c'est le moment de la modernisation des IAA françaises (investissement, mécanisation, recrutement de main d'œuvre). Dans un contexte national de quasi plein-emploi, d'indexation des salaires et de mise en place de la protection sociale, le partage de la valeur ajoutée est favorable à la main d'œuvre salariée (baisse du taux de marge) mais, pour partie, cela est dû à un effet volume (hausse de l'emploi de la branche).
2. Décennie 1980 : l'évolution s'inverse ; le capital reprend sa part dans la valeur ajoutée. Pour l'économie française, c'est le tournant néo-libéral : des décisions macroéconomiques sont prises qui favorisent le capital (hausse des taux d'intérêts, financiarisation de l'économie) et pénalisent grandement la main d'œuvre (stagnation des salaires, désindexation, chômage) ; les taux de marge des entreprises augmentent.
3. Depuis les années 1990, c'est le statu quo global : les taux de marge des branches se stabilisent sauf pour les IAA où le partage de la valeur ajoutée bascule toujours d'avantage du côté de la main d'œuvre.

Qu'est-ce qui se passe particulier dans les IAA depuis 1990 ? Les salariés de la branche négocient-ils des salaires avantageux ? Pas vraiment : le taux de rémunération des salariés y est inférieur à la moyenne (graphique 2). Les difficultés viennent d'ailleurs : de la baisse de la rémunération du capital (profit) dans les IAA (graphique 3). Depuis des années, l'actualité du secteur est rythmée des opérations de fusions et d'acquisitions d'entreprises. On peut s'interroger : la concentration du capital des entreprises correspond-elle à une concentration technique génératrice d'effets d'échelle ? L'effort financier d'acquisition ne pénalise-t-il pas des investissements porteurs d'innovation ? Quid de l'organisation du travail au-delà de la segmentation des tâches ? En tout, cas l'érosion du taux de marge des IAA françaises montre qu'il y a un déficit d'organisation technique dans le secteur (corrélativement un déficit de profitabilité). Au moment où le cycle Egalim 2 s'achève, il n'est pas inutile de rappeler que pour les IAA françaises, réduire le coût de leurs approvisionnements en matière première agricole ne résoudra pas toutes les difficultés du secteur.

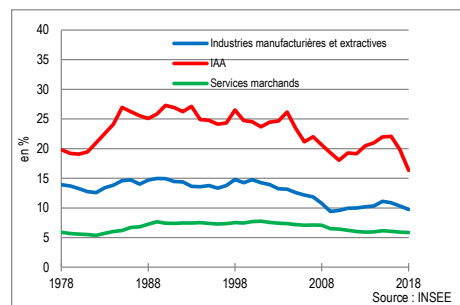
**Graphique 1 - Taux de marge (EBE /VAB) par branches d'activité (France)**



**Graphique 2 - Taux de rémunération des salariés (salaire, traitement et ensemble des cotisations)**



**Graphique 3 - Taux de rémunération du capital (EBE / Capital fixe)**



Contact : Didier Caraes

[didier.caraes@apca.chambagri.fr](mailto:didier.caraes@apca.chambagri.fr)

<sup>1</sup> La source de nos données est les comptes de la Nation de l'INSEE où les industries agroalimentaires sont nommés « Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac » ; par commodité, nous avons utilisés le terme de IAA. Nous n'avons pas intégré l'agriculture dans notre analyse car les indicateurs utilisés sont peu pertinents pour le secteur : premièrement, l'EBE contient une part de rémunération du travail (celui des exploitants des entreprises individuelles) ; secondement, le foncier agricole n'entre pas dans la valeur des actifs fixes de la comptabilité nationale.

## LA MAIN AU PORTE-MONNAIE

Chaque année, l'actualité économique apporte son lot de surprises, d'inquiétudes, et parfois d'espoirs. L'an dernier, c'est la récession qui était dans tous les esprits. Elle était assortie de toute sorte de calculs plus ou moins fiables pour évaluer les conséquences occasionnées par les confinements sur la production, la consommation, l'emploi et les échanges extérieurs. Faute de débouchés, l'activité économique s'est comme arrêtée, reléguée au second plan face à l'urgence sanitaire. Il n'était de surcroît question que de repérer les signes annonciateurs d'une sortie de crise, de pointer le moment où le rebond serait effectif.

En dépit des incertitudes, il est vrai nombreuses, qui la caractérisent, la reprise est bien là. Plutôt forte même, de l'ordre de 6% à l'échelle mondiale, de 6,3% pour la seule économie française selon l'INSEE. Elle est toutefois porteuse d'inquiétudes, mais différemment de l'an passé où prédominait l'espoir qu'elle reprenne rapidement. Aujourd'hui, ce sont les répercussions sur les prix qui focalisent les esprits. Car le rebond de l'économie mondiale repose sur une robuste demande de produits de base et de biens intermédiaires, largement tirée par la Chine.

Blé (au-delà de 250 € la tonne), colza (plus de 600 €), pétrole (80 \$ le baril contre à peine 20 l'an dernier), gaz (+300% depuis janvier 2021), ammoniac, électricité, semi-conducteurs... tout semble basculer en matière de prix. D'autres secteurs aimeraient bien rejoindre ce trend haussier, à l'image de la viande porcine, dont les cours s'amoinrent à mesure que la Chine, gros importateur, se détourne des approvisionnements extérieurs.

Ça repart donc. Au regard de la flambée des prix des matières premières, le ressenti change de figure. Désormais, ce sont les alourdissements de charge qui accaparent, à juste titre, les esprits. Il faut reconnaître que l'impact est violent, tant pour les producteurs qui font un usage de ces produits de base et de ces biens intermédiaires, que pour les consommateurs, déjà éprouvés par une valse des étiquettes qui, manifestement, n'en est qu'à ses débuts. Ils auront tous à mettre la main au porte-monnaie, au moins jusqu'au printemps prochain.

L'inflation, qui vient de franchir, dans la zone Euro, le seuil des 2%, concentre sur elle les regards, et pousse les gouvernements à agir pour amortir le choc, surtout en France, pays se situant à quelques encablures de l'élection présidentielle de 2022, à laquelle il convient d'ajouter l'épisode, encore frais, des « gilets jaunes ». Et le train des allègements fiscaux ou des aides est mis sur les rails, mettant à contribution un Etat qui a déjà énormément investi l'an dernier pour éviter le pire, c'est-à-dire une dépression. Une inflation qui, si elle s'installe durablement, pourrait conduire à un réexamen des politiques monétaires, dans le sens d'une hausse des taux d'intérêt, préjudiciable à l'investissement productif, surtout en ces temps de transition écologique.

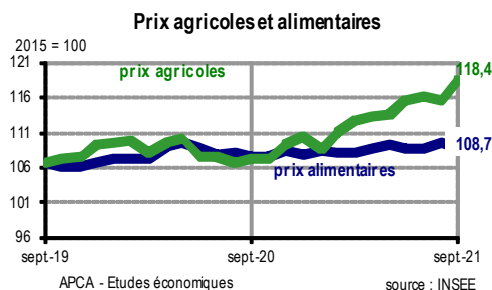
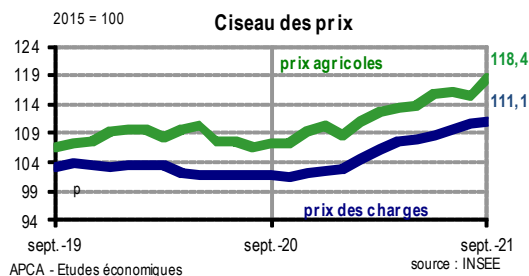
Si le rebond de l'économie joue, conjointement aux caprices du climat, un puissant rôle dans la flambée des prix des matières premières, on ne peut s'empêcher de penser qu'il y a du désordre sur les marchés, c'est-à-dire qu'il y a un indéniable défaut structurel de régulation. De quoi légitimer les ambitions de recouvrement de la souveraineté, qu'elle soit énergétique, agricole ou industrielle, au défaut près que, manifestement, de telles ambitions opèrent en ordre dispersé.

Même la Chine s'interroge sur sa stratégie d'approvisionnement en ressources, elle qui connaît un ralentissement de sa croissance, et qui, en manque d'énergie, en est réduite à procéder à des coupures d'électricité, au risque de réduire sa production et, in fine de perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales au détriment des usines du reste du globe.

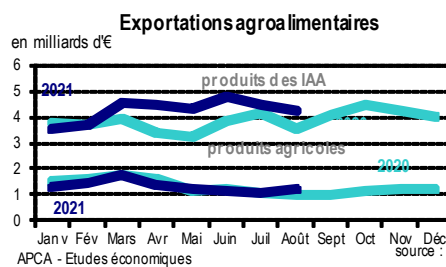
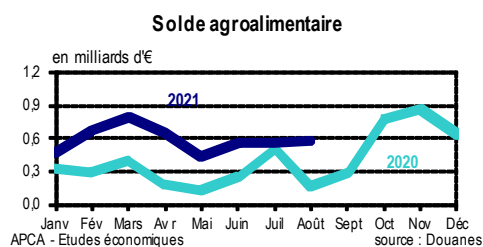
Une fin d'année 2021 difficile pour l'économie. On espérait mieux après le choc de la pandémie.

Contact : Thierry Pouch

2



% (Source : INSEE)	% 1 mois	% 12 mois	% 24 mois
prix alimentaires	-0,8%	1,0%	1,9%
prix agricoles	2,4%	10,3%	11,0%
prix des charges	0,4%	9,1%	7,6%
inflation	-0,2%	2,2%	2,2%



**Solde du commerce extérieur agroalimentaire**  
(Source : Douanes/SSP)

En milliards d'€	En août	Cumul 8 mois
2021	0,582	4,729
2020	0,166	2,267

### Chambres d'agriculture France (APCA)

9 avenue George V — 75008 Paris

Tél : 01 53 57 11 40

E-mail : marine.raffray@apca.chambagri.fr

Siret 180070047 00014

### Directeur de la publication :

E-mail : thierry.pouch@apca.chambagri.fr

### Mise en page :

Contact : Odile Martin-Lefèvre

### Nos articles sur le même thème

Lettre Economique n°418 de septembre 2021,  
« Panorama des incertitudes de rentrée »

Analyses et Perspectives n°2109 de juillet 2021, « Une analyse des bénéfices et des risques des clauses miroirs sur les produits agricoles »

[www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION